

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 27 mars 2015

à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, VANNIER Eric, BERGER Antoine, LOREAU Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal.

Absent : CYRILLE Frédéric

I. COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice (2014)	Résultat de clôture (2014)
Inv	- 18 850.45		12 047.94	- 6 802.51
Fonct.	184 737.41	0	104 014.79	288 752.20
TOTAL	165 886.96	0	116 062.73	281 949.69

Le conseil municipal approuve les chiffres retracés dans le compte administratif 2014 de la commune qui corroborent ceux du compte de gestion, établi par le receveur municipal, qu'il valide également.

II. COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2014 AEP

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice (2014)	Résultat de clôture (2014)
Inv	- 149.56		11 460.14	11 310.58
Fonct.	65 274.27	16 149.56	7 891.98	57 016.69
TOTAL	65 124.71	16 149.56	19 352.12	68 327.27

Le conseil municipal approuve les chiffres retracés dans le compte administratif 2014 du service de l'adduction en eau potable qui corroborent ceux du compte de gestion, établi par le receveur municipal, qu'il valide également.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2014 COMMUNE

Compte tenu du résultat de fonctionnement 2014 d'un montant de 288 752.20 €, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- 6 802.51 € à la couverture du déficit d'investissement
- 281 949.69 € en report à nouveau à inscrire au budget primitif 2015 au compte 002, recette de fonctionnement

IV. AFFECTATION DU RESULTAT 2014 AEP

Compte tenu du résultat de fonctionnement 2014 d'un montant de 68 327.27 €, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- 11 310.58 € à inscrire en report à nouveau au budget primitif 2015, compte 001, recette d'investissement ;
- 57 016.69 € à inscrire en report à nouveau au budget primitif 2015, compte 002, recette de fonctionnement.

V. FISCALITE 2015

Suite au transfert de la compétence « Contrat Enfance Jeunesse » à la communauté de communes des Portes Sud du Morvan (partie administrative, technique et financière), le conseil municipal émet le souhait de diminuer sa fiscalité en conséquence.

Les taux d'imposition 2015 sont donc fixés comme suit :

TAXE HABITATION	18.36
FONCIER BATI	12.10
FONCIER NON BATI	37.41
COMPENSATION FONCIERE ENTREPRISE	29.72

VI. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Le budget primitif 2015 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Vote	422 794	298 179.00
Résultat 2014 reporté		281 949.69
TOTAL	422 794	580 128.69

En plus des postes habituels, il est prévu :

- la réalisation de point à temps sur la voirie communale dans le courant de l'été
- des travaux de couverture
- la réalisation de fossés à la cureuse et à la pelle
- l'essouchage au Montcharlet
- le piquage de la cruche
- une plateforme pour conteneurs de déchets au cimetière

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Vote	88 900	95 702.51
Reste à réaliser 2014	0	0
Solde reporté 2014	6 802.51	0
TOTAL	95 702.51	95 702.51

Principaux postes d'investissement :

⇒ acquisition matériel pour 3 500 € (nettoyeur haute pression et chaises salle des fêtes)

⇒ voirie pour 26 036 € - Recette escomptée de 3 300 € (DCE) ; en attente DETR

⇒ accessibilité aux établissements recevant du public pour 31 741 € - 2000 € de recette certaine ; en attente DETR

VII. BUDGET PRIMITIF AEP 2015

Le budget primitif AEP 2015 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Vote	14 899	12 633
Résultat 2014 reporté		57 016.69
TOTAL	14 899	69 949.69

INVESTISSEMENT		
Vote	5 833	6 820
Restes à réaliser	0	0
Solde 2014 reporté	0	11 310.58
TOTAL	5 833	18 130.58

Le budget d'investissement prévoit plusieurs opérations :

- ⇒ reconduction du programme de javelisation au captage pour 2 109 € de recettes à encaisser (DETR)
- ⇒ matériel pour 4 000 € (changement de 6 compteurs obligatoires + acquisition matériel de contrôle du chlore)

VIII. QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Fossés**

Deux entreprises ont été sollicitées pour la production de devis relatifs à la réalisation de fossés à La Verchère, Les Reprilles, Las, La Croix des Gouttes et Villette.

C'est l'entreprise ANDRIOT qui a été retenue

Il lui sera également demandé de procéder à l'arasement du chemin de la Gogaille ainsi qu'à l'enlèvement d'un caveau au cimetière.

⇒ **Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication (C.A.O.A.)**

La C.A.O.A. se réunit le 31 mars à 11 heures à MILLAY dans le cadre de l'ouverture des plis relatifs aux travaux de voirie mutualisés avec cette dernière.

⇒ **Bornage étang**

Des discordances de surface ont été pointées lors de l'établissement du document d'existence du plan d'eau.

Nous devons nous assurer des bornes existantes sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 30.

Antoine BERGER,
Secrétaire,

